

Certificat d'Aptitude Professionnelle

Agricole

Métiers de l'agriculture

RNCP 25306

Diplôme de niveau 3

CAPa MA

Objectif de la formation

L'objectif de la formation vise l'obtention des capacités générales et professionnelles du référentiel du diplôme.

Les capacités professionnelles prennent en compte la diversité des systèmes de production de polyculture-élevage.

Modalités Pédagogiques

- En présentiel avec :
 - Cours théorique en salle et des salles informatiques
 - Etudes de cas concrets
 - Travaux pratiques sur le site en utilisant les plateaux et ateliers techniques.
- Mise en situation professionnelle sur le site de l'employeur
- Accompagnement individuel des apprentis et suivi régulier en entreprise
- Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretiens et tests de positionnements.
- Suivi individuel par le référent parcours pour l'accompagnement de l'apprenti et l'entreprise.

Accessibilité aux personnes en situation d'Handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel
- Présence d'une Référente Handicap à temps plein dans le centre
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Locaux adaptés

Modalité de validation / Nom du certificateur

Formation diplômante délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Voie de Formation

Formation initiale par apprentissage

Public ciblé / Pré-requis

- Être âgé de 16 et 29 ans ou 15 ans révolus après une 3ème.
- Jeunes déclarés aptes par la Médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur, disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.

Conditions d'inscription

- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La demande d'inscription est à faire auprès du CFA.
- Capacité possible d'accueil du CFA.
- Inscription après la rentrée possible conditionnée selon l'avancée pédagogique de la formation.

Délais d'accès

Après la classe de troisième, début de la formation par apprentissage.

Modalité d'Alternance

Les périodes d'alternance entre l'entreprise et le CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités en entreprises et réparties sur l'année en fonction d'un calendrier d'alternance.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



Centre de Formation Agricole Le Subdray



CFA 18 APPRENTISSAGE AGRICOLE PUBLIC BOURGES - LE SUBDRAY



ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT REVELE TON TALENT



Durée et Rythme de la Formation

- **1ère année** 420 heures d'enseignement réparties sur 12 semaines au CFA.
- **2ème année** 420 heures d'enseignement réparties sur 12 semaines au CFA.
- Alternance régulière 1 semaine au CFA et 1 semaine en entreprise.

Nos Atouts

- Site sur 250 hectares.
- Exploitation agricole polyculture/élevage
- Equipement des ateliers et en aménagements paysagers.
- Equipe constituée de formateurs issus du milieu professionnel
- Réseau d'entreprises partenaires
- L'accompagnement individualisé de chaque apprenti
- Certifié QUALIOPi et QualiFormAgri

Information sur la rémunération de l'Apprenti(e)

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC au 1er Janvier 2024 selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux)

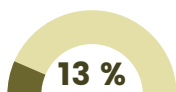
Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	% du smic
Première Année de contrat d'apprentissage	moins de 18 ans	27% 1er Semestre 35% 2ème Semestre
	18 à 20 ans	50 %
	21 à 25 ans	53 %
Deuxième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	45% 1er Semestre 55% 2ème Semestre
	18 à 20 ans	57 %
	21 à 25 ans	61 %
Troisième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	55 %
	18 à 20 ans	67 %
	21 à 25 ans	78 %

Indicateurs (Session 2023)

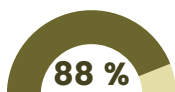
Taux de réussite aux examens*



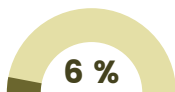
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois



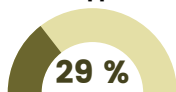
Taux de poursuite d'études



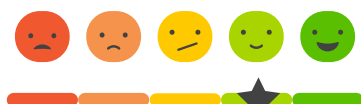
Taux d'interruption en cours de formation



Taux de rupture des contrats d'apprentissage



Taux d'appréciation



* en relation avec le taux de présentation à l'examen

Contenus Principaux de la formation

Capacités générales

CG1: Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG2: Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG3: Interagir avec son environnement social

Compétences professionnelles

GC:

CP4: Réaliser des travaux mécanisés des cultures

CP5: Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols

CP6: Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels, équipements, installations et bâtiments

CP7: S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Ruminants:

CP4: Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage

CP5: Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage

CP6: Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels, équipements, installations et bâtiments

CP7: S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Les modalités d'évaluation des objectifs

L'atteinte des capacités est vérifiée par 7 épreuves obligatoires. Une sous-épreuve est organisée en épreuve ponctuelle terminale (EPT), les autres sont organisées en contrôles en cours de formation (CCF).

Modalités d'Adaptation

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon les résultats des positionnements ou de la Validation des Acquis Académique.
- Prise en compte des besoins spécifiques
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce.

Principaux débouchés

Salarié agricole

Suites de parcours possibles

- Une poursuite d'études est envisageable en BAC Pro Aménagement Paysagers.
- Quelques BP et CS sont aussi accessibles après un CAPa MA.

Coût de la formation

5949 € au 15 Octobre 2023

Pris en charge à 100% par les OPCO de l'entreprise.

Date d'échéance de l'enregistrement

01-01-2025